



CODE DE VIE ALEXTRA

MISSION ET OBJECTIFS

Le camp de jour Alextra a pour mission de permettre aux enfants de 5 à 12 ans résidant à Saint-Alexandre de vivre des expériences de loisirs variées en groupe dans un environnement récréatif, accessible, sécuritaire, éducatif et enrichissant.

Plus précisément, le camp de jour Alextra vise à :

- ♦ Offrir une programmation variée et adapté à chaque groupe d'âge incluant des activités artistiques, éducatives et sportives ;
- ♦ Sensibiliser tous les intervenants, (parents, enfants, animateurs, etc.) au respect afin de créer un milieu sain et harmonieux ;
- ♦ Permettre à la clientèle de s'impliquer dans une vie de groupe et de découvrir son milieu.

PERSONNES RESSOURCES

Mousse

Chef de camp

☎ Gymnase de l'école : 450 347-1376, poste 2670
(sur les heures de camp)

Odile Gauvin

Coordonnatrice du camp de jour

☎ 450 346-6641, poste 5
✉ ogauvin@saint-alexandre.ca

Utilisez le téléphone en cas d'urgence ou pour faire part directement de toute situation, notamment pour les absences lors des jours de piscine ou de sortie, à la chef de camp (si disponible) ou à la coordonnatrice.

Des mémos sont acheminés le lundi par courriel et papier. Ces mémos hebdomadaires vous informent de la thématique et des activités spéciales pour la semaine qui débute.

PLATEAUX

Les activités principales du camp de jour se déroulent à l'école Saint-Alexandre.

École primaire Saint-Alexandre
501 rue Saint-Denis
Saint-Alexandre Qc J0J 1S0
Porte #2 (porte extérieure du gymnase)

Les activités secondaires peuvent se dérouler au Pavillon des loisirs, au terrain des loisirs, au parc ou à tout autre lieu du village facilement accessible à pied.

SERVICE DE GARDE

Le service de garde est ouvert du lundi au vendredi de 7 h à 9 h et de 16 h à 18 h.

Tout retard entraînera 2,00 \$ de frais par tranche de 15 minutes, payable sur place à l'équipe d'animation.

HORAIRE DU CAMP DE JOUR

Les activités du camp de jour se déroulent de 9 h à 16 h.

Durant ces heures, les parents ne sont pas admis au camp de jour, sauf dans le cas où l'enfant arrive en retard ou doit quitter avant la fin de la journée.

Nous vous demandons d'arriver à l'heure afin que l'horaire des activités prévues ne soit pas perturbé.

Si votre enfant est en retard ou absent, que ce soit pour une partie de la journée ou pour la journée complète, veuillez s'il-vous-plaît en aviser un membre de l'équipe d'animation, préférablement la chef de camp ou la coordonnatrice. Il est très important de nous avertir lors d'une journée de sortie pour ne pas compromettre l'horaire du transport.

LUNCH et COLLATION

Les lunchs et collations doivent être apportés par les enfants à leur arrivée au camp. Les boîtes à lunch sont alors mises sous clé dans le vestiaire respectif du groupe. Ce local sera ouvert uniquement aux heures des collations et au repas du midi, le temps que chaque enfant récupère sa boîte à lunch.

Dans une optique "santé", les enfants sont invités à ne boire que de l'eau ou du jus de fruits au camp de jour. Aucune liqueur ou boisson énergétique ne sera tolérée au camp de jour. Sachez que cette consigne s'applique aussi à nos animateurs. Votre enfant doit toujours apporter sa bouteille d'eau lors des sorties.

Pauses collation

Il y a trois pauses collation de 15 minutes au cours de la journée :

- ♦ 8 h 45 à 9 h (pour les campeurs du service de garde)
- ♦ 10 h 30 à 10 h 45
- ♦ 14 h 30 à 14 h 45

Pause repas

La pause repas se déroule de 12h à 13h. Elle peut se faire à l'intérieur comme à l'extérieur toujours en groupe, accompagné de l'animateur. Il est recommandé de fournir un lunch froid pour le repas du midi. Nous ferons notre possible pour rendre accessible un ou deux four à micro-ondes.

MÉDICATION

Comme l'équipe d'animation n'a pas les compétences et l'autorité nécessaire pour administrer de la médication, les enfants devant prendre une médication sur les heures de camp de jour demeurent seuls responsables de la prise de leur médicament. Une attention particulière ou une assistance peuvent être données par l'équipe d'animation. Dans cette optique, des précisions sur la posologie seront demandés. Les médicaments seront mis en sécurité sous la garde de la chef de camp ou de l'animateur attitré.

CODE VESTIMENTAIRE

Le chandail du camp de jour est distribué dans la première semaine de fréquentation du camp. Il n'est pas obligatoire de le porter à tous les jours.

Par contre, par mesure de sécurité, le port du chandail de camp est obligatoire pour toutes les sorties. Pensez à l'identifier au nom de votre enfant. En cas de perte, le chandail restera obligatoire pour les sorties et devra être racheté au coût de 20 \$.

Pour l'été 2015, nous innovons en fournissant à chaque enfant et animateur un chandail respirant et donc moins chaud. Prenez note qu'il est recommandé par le fabricant de ne pas utiliser d'assouplissant lors de la lessive, ce qui pourrait boucher les pores du tissu et le rendre moins efficace.

Nous recommandons à vos enfants d'apporter en tout temps leur serviette et maillot de bain, car lors des journées chaudes, des jeux d'eau peuvent être organisés au terrain de loisirs.

Le port de sandales, «gougounes» ou souliers qui tiennent moins bien dans les pieds est fortement déconseillé car les campeurs courent, jouent, sautent et évoluent sur des surfaces inégales (sable,

paillis, etc.). Il est fortement recommandé que les campeurs portent des souliers de course fermés à tous les jours de camp. Des souliers légers ou sandales peuvent être acceptés lors des sorties piscine ou à la plage.

SORTIES

Il est important que l'enfant apporte les articles nécessaires demandés pour chaque sortie, dont le chandail du camp (obligatoire). Ces articles vous seront mentionnés dans les mémos hebdomadaires.

La sortie piscine a habituellement lieu le mardi après-midi. L'horaire pourra être modifié en cours d'été selon l'achalandage à la piscine.

Casque de bain, maillot de bain, serviette de plage, chandail du camp, crème solaire, bouteille d'eau, chapeau ou casquette sont des articles essentiels au bon déroulement de la sortie piscine. Avec la collaboration et sous la vigilance des sauveteurs de la piscine, tous les nageurs potentiels seront évalués (aller-retour d'une largeur de piscine et 1 min de nage sur place). Les jeunes qui échouent le test deviennent des "nageurs novices" et porteront un bracelet coloré pour les identifier. Les "non-nageurs" devront porter un gilet de sauvetage en tout temps lorsqu'ils sont près de l'eau et seront aussi identifiés par un bracelet. La surveillance sera resserrée auprès de tous les enfants portant le bracelet.

La sortie spéciale a lieu généralement le jeudi. Selon des imprévus tel que la congestion routière, les heures de retour peuvent varier. Nous nous engageons à vous aviser le mieux possible lorsqu'un retard survient.

COMPORTEMENT et MESURES DISCIPLINAIRES

Une atmosphère conviviale et respectueuse est souhaitée au sein du camp de jour.

Aucun langage vulgaire, insulte, geste vulgaire ou violent, intimidation et attitude agressive ou déplacé n'est toléré de la part des enfants autant que des parents, et ce, entre enfants, envers un membre de l'équipe d'animation ou tout autre intervenant. Une participation active des enfants est primordiale pour toutes les activités du camp de jour.

Que ce soit le parent ou l'enfant qui agisse de façon inappropriée, les mesures disciplinaires suivantes s'appliqueront, le cas échéant :

- | | |
|--------------|--|
| 1ère faute : | avertissement verbal ou écrit au parent |
| 2ème faute : | exclusion de l'enfant pour une journée de camp |
| 3ème faute : | exclusion de l'enfant pour trois journées de camp consécutives |
| 4ème faute : | exclusion définitive pour le reste de la saison de camp. |

Les exclusions du camp s'appliquent sur la prochaine journée de camp, peu importe la programmation (piscine, sortie ou activité spéciale) et sans aucun remboursement.

La nuitée qui a lieu à la 7^e semaine est considérée comme une activité spéciale. La direction du camp se garde le droit de refuser la participation d'un enfant à cette activité si son comportement est jugé inadéquat et insatisfaisant au cours des journées ou des semaines précédentes.

OBJETS PERSONNELS

Il est recommandé de ne pas apporter d'objets personnels ou de valeur au camp de jour afin d'éviter qu'ils ne soient endommagés ou volés. Le camp de jour Alextra et l'Association des loisirs de Saint-Alexandre ne pourront pas être tenus responsables des objets perdus, endommagés ou volés.

Les équipements électroniques tels que cellulaire, jeu vidéo, Game boy, DS, Ipod ou autre ne sont pas autorisés au camp de jour. Tous les équipements de ce genre seront automatiquement confisqués par l'animateur pour la journée.

OBJETS PERDUS

Une caisse à objets perdus est disposée à l'entrée du gymnase, tout objet retrouvé durant le camp y sera déposé. À la fin du camp, la caisse sera rapportée au bureau municipal et conservée jusqu'à début septembre. Passé ce délai, les objets non réclamés seront donnés à des organismes d'aide.

CONFORMITÉ AU CADRE DE RÉFÉRENCE POUR LES CAMPS DE JOUR MUNICIPAUX

Le camp de jour Alextra se conforme aux exigences du *Cadre de référence pour les camps de jour municipaux* depuis 2012.

Le *Cadre de référence pour les camps de jour municipaux* comporte 45 balises obligatoires définissant les meilleures pratiques à adopter afin d'assurer la sécurité et la qualité de l'expérience des programmes de camps de jour municipaux. L'évaluation de la conformité est assurée par l'Association des camps du Québec (ACQ) qui effectue une visite annuelle.



ACQ

CAMP DE JOUR
MUNICIPAL
CONFORME

2015

ASSOCIATION DES LOISIRS DE SAINT-ALEXANDRE INC.

La gestion du camp de jour est assurée par l'Association des loisirs de Saint-Alexandre, qui se réserve le droit de modifier la programmation sans préavis si certaines conditions l'y obligent.

